

Des équipes apostoliques pour la mission

Une expérience de deux équipes apostoliques est en cours dans le diocèse : une a été mise en place sur l'ensemble Bordeaux-Boulevards et l'autre sur les trois secteurs de Tresses, Bouliac et Créon. De quoi s'agit-il? Réponse avec cet éditorial de Mgr Jean-Pierre Ricard paru dans l'Aquitaine du 25 mai 2012

Les deux équipes apostoliques sont des équipes composées de prêtres, de diacres et de laïcs qui portent ensemble le souci de la mission dans un espace géographique donné. Ces équipes s'appuient chacune sur des équipes locales d'animation qui veillent à soutenir la vitalité des communautés ecclésiales au plus près du terrain.

Ces initiatives apostoliques ont suscité beaucoup d'intérêt dans le diocèse mais aussi un certain nombre de questions. Je réponds à celles le plus souvent entendues :

1. D'où vient cette idée d' « équipe apostolique » ?

Cette idée d' « équipe apostolique » m'est venue en regardant le fonctionnement et l'organisation de toutes les communautés qui sont entrées dans la dynamique d'une nouvelle évangélisation, des communautés nouvelles, bien sûr, (Emmanuel, Chemin Neuf, Chemin néocatéchuménal, Focolari), - mais aussi des communautés plus anciennes. Ces communautés ont eu la conviction qu'une mission d'évangélisation vécue avec un dynamisme renouvelé ne pouvait être portée dans son animation que par un engagement commun fort des différentes composantes du peuple de Dieu (prêtres, diacres, laïcs engagés, personnes consacrées). Les défis sont tels qu'il faut les affronter ensemble.

Les défis sont tels qu'il faut les affronter ensemble.

J'ai remarqué également que, pour animer la mission qui a eu lieu récemment à Landiras, les secteurs de Langon et de Podensac ont mis en place une équipe d'animation constituée spontanément de prêtres et de laïcs. Regardez dans les lettres de Paul les multiples collaborateurs de l'apôtre, hommes et femmes (cf. par exemple : Rm 16, 1-16). On les sent tous liées par une passion commune : celle d'annoncer l'Évangile et de soutenir l'ardeur évangélisatrice des différentes communautés chrétiennes.

2. Quelles différences y a-t-il avec nos « équipes d'animation pastorale » ?

L'organisation actuelle de notre diocèse telle qu'elle a été redéfinie par les statuts synodaux de 1996 confie la responsabilité d'une paroisse ou d'un secteur pastoral à un prêtre qui en est le curé (c. 519), qui est aidé par un conseil pastoral et un conseil des affaires économiques et qui associe à l'exercice de sa charge pastorale un diacre et des laïcs en formant avec eux une équipe d'animation pastorale. Cette équipe est chargée de veiller sur la bonne marche de la paroisse ou du secteur pastoral.

Je souhaiterais qu'on parle d' « équipe apostolique de mission »

Une équipe apostolique, même si elle associe plus intensément à la mission de l'Église certains diacres, laïcs, ou personnes consacrées, n'a pas d'abord pour but de repenser autrement la répartition des responsabilités dans l'Église. Elle est au service d'un projet missionnaire. Elle veut soutenir une nouvelle dynamique missionnaire, se risquer à de nouvelles initiatives. Je souhaiterais qu'on parle d' « équipe apostolique de mission ». Dans un

secteur pastoral, la première question à se poser n'est pas : peut-on mettre sur pied une équipe apostolique, mais bien quel projet apostolique souhaite-t-on promouvoir, pour lequel on appellera des personnes à constituer une équipe apostolique.

3. La responsabilité propre des prêtres n'est-elle pas diluée ?

Plusieurs prêtres m'ont fait part de leur interrogation : cette nouvelle organisation ne dilue-t-elle pas la responsabilité personnelle des prêtres comme curés, comme « pasteurs propres » du peuple qui leur est confié ? Certes, je peux comprendre que des prêtres ne souhaitent pas vivre leur ministère pastoral sous la forme d'une équipe apostolique. Mais, on ne peut reprocher à celle-ci de diluer la responsabilité propre des prêtres. Ceux-ci sont bien nommés curés ou prêtres coopérateurs. Chacun est bien répondant d'une communauté paroissiale (ou secteur) qui lui est confiée. Chacun travaille avec une équipe locale d'animation. Mais ils exercent solidairement cette responsabilité, comme en donne la possibilité le canon 517, 1 du Code de droit canonique : «Là où les circonstances l'exigent, la charge pastorale d'une paroisse ou de plusieurs paroisses ensemble peut être confiée solidairement (in solidum) à plusieurs prêtres, à condition cependant que l'un d'eux soit le modérateur de l'exercice de la charge pastorale, c'est-à-dire qu'il dirigera l'activité commune et en répondra devant l'Évêque ». Ils portent en équipe cette charge pastorale. La collaboration entre prêtres leur permet de se soutenir mutuellement, de se répartir des responsabilités de vigilance sur des domaines de l'activité pastorale (catéchèse, aumôneries de jeunes, formation, pastorale de la santé...). La réelle responsabilité donnée aux équipes locales d'animation permet également aux prêtres de ne pas s'épuiser en organisation et en réunions de toutes sortes. Le prêtre peut ainsi avoir plus de temps pour des rencontres pastorales gratuites, pour un accompagnement spirituel et aussi, puisque c'est le but d'une équipe apostolique de mission, pour des initiatives apostoliques nouvelles. La présence de diacres, de laïcs et de personnes consacrées dans ces équipes apostoliques ne pourra qu'enrichir la réflexion missionnaire de ces prêtres. Ceux-ci sont appelés à vivre un peu autrement leur responsabilité pastorale, de manière moins solitaire, plus collégiale. Je suis persuadé que leur ministère sacerdotal, s'il est bien situé au sein de ces équipes apostoliques, loin d'en sortir amoindri, en sera dynamisé et enrichi.

4. Est-ce l'amorce d'une nouvelle organisation qui s'imposera bientôt à tout le diocèse ?

Non, nous n'en sommes pas là. Il s'agit d'une expérimentation qu'il faudra évaluer : en voir les fruits, les apports et éventuellement les limites. Il est important de tenir compte des possibilités et des caractéristiques du terrain pastoral. D'ailleurs, la mise en œuvre de ces équipes apostoliques n'est pas en tout point identique dans les deux secteurs pastoraux mentionnés. Mais je souhaite que la visée missionnaire et évangélisatrice dont sont porteuses ces équipes apostoliques soit de plus en plus vécue par toutes les composantes de notre Église diocésaine. La troisième étape de notre parcours missionnaire dans laquelle nous allons entrer devrait nous y aider.

† Jean-Pierre cardinal RICARD

Archevêque de Bordeaux